

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 20 mars 2007, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Claude Reid, Robert Savard, Roger Levert, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Jacques Lemieux, directeur général adjoint, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Trois (3) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande d'information sur les investissements consentis par les divers paliers de gouvernement et centrales syndicales pour la relance de l'usine Goodyear depuis les dernières années.
- Demande de suivi de dossier sur les problèmes de vandalisme et de bris divers non résolus survenus aux bâtiments et sur les propriétés situées à proximité de la discothèque Le Saint.
- Interrogation sur l'implication de la municipalité sur la scène provinciale pour le dossier de fermeture de l'usine Goodyear.
- Comment les emplois perdus par la fermeture de l'usine Goodyear pourront être remplacés par des emplois équivalents dans les PME de la Ville ?

2007-03-127 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 20 mars 2007.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mars 2007, tel que préparé, à savoir :

1. **PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2007**
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Participation de la municipalité à la phase IV du Programme Rénovation Québec
 - 5.2 Vente d'une partie du lot 1019-2 à la compagnie Plastique Rotek inc.
6. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1 Ratification d'embauche et départ de personnel pour le mois de février 2007
 - 6.2 Adoption annuelle de l'organigramme
 - 6.3 Demande de subvention Emploi d'été Canada pour des étudiants
 - 6.4 Démission d'un pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
 - 6.5 Nomination au poste de chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 6.6 Nomination au poste de chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 6.7 Nomination au poste d'opérateur « B » au Service de l'environnement et des travaux publics
7. **SERVICE DU GREFFE**
 - 7.1 N/A
8. **SERVICE DU CONTENTIEUX**
 - 8.1 N/A
9. **SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
 - 9.1 Approbation de la liste de comptes numéro 101 au montant de 5 341 039,13 \$
 - 9.2 Dépôt du rapport budgétaire au 14 mars 2007
 - 9.3 Affectation de surplus budgétaires 2006
10. **SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**
 - 10.1 Modification de la grille horaire du Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield
 - 10.2 Mandat à une firme d'architectes pour la réalisation de plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre de la réfection du plancher du chalet de service de la piscine au parc Sauvé
 - 10.3 Autorisation pour la Marche du pardon
 - 10.4 Demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre des projets en développement des collections des bibliothèques autonomes
 - 10.5 Mandat à une firme d'ingénieurs pour la réalisation de plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre de l'installation d'une entrée électrique et la mise à niveau du système d'éclairage du terrain de soccer au parc Marquette
 - 10.6 Protocole d'entente 2007 avec la Chambre de commerce de la région de Salaberry-de-Valleyfield pour les Mardis en musique
 - 10.7 Modification au bail de location 2006-2009 de l'édifice du 88, rue Saint-Laurent avec la Conférence régionale des élus de la Vallée du Haut-Saint-Laurent
 - 10.8 Emprunt au fonds de roulement pour des travaux d'entretien et de réparation de différents bâtiments
11. **SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE**
 - 11.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2007-01-02 pour le lot 35-41 sis au 991, terrasse Ovila afin d'autoriser l'implantation d'un futur bâtiment principal et réponse à cette demande
 - 11.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2007-01-03 pour le lot 1580 sis aux 27-29, rue Bissonnette afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal existant et réponse à cette demande
 - 11.3 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2007-01-04 pour le lot 23-14 sis aux 49-49A, rue Saint-Jean-Baptiste afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal existant et réponse à cette demande
 - 11.4 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2007-01-05 pour le lot 93-493 sis au 308, boulevard du Havre afin d'autoriser la reconstruction du bâtiment principal et réponse à cette demande
 - 11.5 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2007-02-06 pour le lot 96-39 sis au 113, rue Saint-Onge afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal existant et réponse à cette demande

- 11.6 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2007-02-07 pour le lot 60-40 sis au 129, boulevard Bord-de-l'Eau afin d'autoriser la construction d'un futur bâtiment principal et réponse à cette demande
 - 11.7 Réponse à la demande de modification au Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1097-2007-03 pour le lot 1973 sis au 277, rue Victoria afin d'autoriser l'installation de deux enseignes commerciales
 - 11.8 Acquisition de la propriété sise au 144, rue du Quai du secteur Pointe-Meloche
 - 11.9 Acquisition de la propriété sise au 2087, boulevard Bord-de-l'Eau du secteur Pointe-Meloche
 - 11.10 Acquisition de la propriété sise au 2093, boulevard Bord-de-l'Eau du secteur Pointe-Meloche
 - 11.11 Cession d'une servitude pour les conduites d'égouts pluvial et sanitaire et d'aqueduc sur une partie du lot 68-186
 - 11.12 Cession d'une servitude de tolérance pour l'empiètement d'un balcon et d'un escalier sur une partie du lot 955
 - 11.13 Cession d'une servitude de tolérance pour l'empiètement de galeries sur le lot 3 248 284
 - 11.14 Autorisation au Bar l'Enjeu d'aménager un café-terrasse sur la rue Victoria
 - 11.15 Approbation des critères de sélection pour services professionnels d'ingénieurs pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage de diverses rues
 - 11.16 Mandat à une firme d'experts-conseils pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Sauvé et ses branches
 - 11.17 Promesse d'achat et acquisition de la propriété sise au 625, chemin Larocque
 - 11.18 Approbation des critères de sélection pour services professionnels d'ingénieurs pour la réalisation d'un plan directeur de drainage de la municipalité
 - 11.19 Demande au ministère des Transports du Québec de procéder à des travaux de resurfacement des boulevards Pie-XII et Hébert
- 12. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**
- 12.1 Engagement de la municipalité à participer à un projet d'étude conjoint avec la Table québécoise sur l'herbe à poux
 - 12.2 Mandat à une firme de laboratoire pour une étude de caractérisation des matériaux de remblai sur deux terrains adjacents au port de Salaberry-de-Valleyfield
- 13. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
- 13.1 Autorisation au Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) de vendre deux véhicules incendie à l'encan
- 14. APPEL D'OFFRES**
- 14.1 Appel d'offres 2007-02 : Fourniture de béton bitumineux
- 15. INVITATION À SOUMISSIONNER**
- 15.1 Invitation à soumissionner 2007-GR-01 : services professionnels pour un expert en sinistres
- 16. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**
- 16.1 Règlement décrétant des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Sauvé et ses branches. Avis de motion
 - 16.2 Règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Coteau-du-Lac. Avis de motion

Objet : annexion de l'île Dondaine au territoire de Salaberry-de-Valleyfield
- 17. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**
- 17.1 Règlement 119 abrogeant le Règlement 99-06 ayant pour objet de décréter l'exécution de travaux de voirie et de drainage pluvial sur toute la longueur des rues Michel et Micheline et un emprunt de 71 315 \$ à cette fin. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
 - 17.2 Règlement 120 pour emprunter la somme de 423 000 \$ afin de pourvoir à l'acquisition d'un camion autopompe. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
 - 17.3 Règlement 111-01 modifiant l'annexe A du Règlement 111 pour pourvoir à l'acquisition de certaines propriétés ou parties de propriétés dans le cadre du projet de réaménagement et de desserte en infrastructures du secteur Pointe-Meloche. Dispense de lecture et adoption
 - 17.4 Règlement 121 pour décréter des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues. Dispense de lecture et adoption

- 17.5 Règlement pour pourvoir au paiement du déficit actuariel de la Régie intermunicipale de police des Riverains. Avis de motion
18. **RÈGLEMENTS D'URBANISME**
- 18.1 Règlement 60-43 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de modifier la zone Ra12. Dispense de lecture et adoption
- Objet : agrandir la zone résidentielle Ra12 à même la zone parc et espaces verts Va5 et de créer à même cette même zone Ra12 les zones résidentielles Rb14 et Rb15 dans le secteur des rues du Ponceau, du Torrent et du Ruisseau
19. **DIVERS**
- 19.1 Contribution à divers organismes
20. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
21. **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**
22. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ

2007-03-128 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2007

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2007 est déposé devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil le 15 mars 2007 ;

Il est proposé par M. le conseiller Roger Levert,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2007, selon sa teneur.

ADOPTÉ

2007-03-129 PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ À LA PHASE IV DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC

ATTENDU QU'il y a plus de 225 propriétaires sur une liste d'attente ;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a des besoins importants en rénovation de son « stock immobilier », particulièrement dans les quartiers centraux ;

VU la politique du logement de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU l'adoption prochaine d'un règlement de subvention et d'un règlement d'emprunt relativement à la mise en place d'une nouvelle phase du programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général de demander à la Société d'habitation du Québec la participation de la municipalité à une nouvelle phase au programme-cadre Rénovation Québec géré par la Société d'habitation du Québec ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield informe la Société d'habitation du Québec de son intérêt à participer à la phase IV du programme-cadre Rénovation Québec, selon les volets suivants :

| Volets | Budget |
|--------------------------------------|--|
| Volet 1 Rénovation faible revenu | 300 000 \$ (200 000 \$ - portion SHQ) (100 000 \$ - portion Ville) |
| Volet II Rénovation résidentielle | 500 000 \$ (250 000 \$ - portion SHQ) (250 000 \$ - portion Ville) |
| TOTAL : | 800 000 \$ (450 000 \$ - portion SHQ) (350 000 \$ - portion Ville) |

ADOPTÉ

2007-03-130 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 1019-2 À LA COMPAGNIE PLASTIQUE ROTEK INC.

VU la demande d'acquisition d'une partie du lot 1019-2 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé sur le chemin Larocque, formulée par la compagnie Plastique Rotek inc. ;

VU la recommandation favorable émise par le directeur au développement et adjoint au directeur général ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de vendre à la compagnie Plastique Rotek inc. une partie du lot 1019-2 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé sur le chemin Larocque, d'une superficie de 29 287,41 pieds carrés, pour un montant de 29 287,41 \$, taxes en sus, conditionnellement au respect des conditions suivantes :

- payer les frais de déplacement de la ligne électrique et tous frais relatifs aux actes de servitude ;
- payer les frais de déplacement du fossé de drainage, ce déplacement devant être approuvé par l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire ;
- payer les frais afférents à cette transaction incluant les frais d'arpentage ;

QUE le profit de cette vente soit déposé dans le fonds de parc industriel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente ainsi que tout document relatifs à la présente, lequel acte de vente devant souligner les servitudes à cet égard, le cas échéant.

ADOPTÉ

2007-03-131 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DÉPART DE PERSONNEL POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2007

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de février 2007 ;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 12 mars 2007 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de février 2007.

ADOPTÉ

2007-03-132 ADOPTION ANNUELLE DE L'ORGANIGRAMME

VU les modifications apportées à l'organigramme de la Ville depuis son dernier dépôt au conseil le 25 avril 2006 ;

VU la recommandation de la coordonnatrice au Service des ressources humaines relative à l'adoption de l'organigramme actualisé de la Ville décrivant les services et les postes cadres rattachés à la Direction générale ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Claude Reid,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'organigramme général de la Ville décrivant les services et les postes rattachés à la Direction générale, tel que présenté par la coordonnatrice au Service des ressources humaines.

ADOPTÉ

2007-03-133 DEMANDE DE SUBVENTION EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA POUR DES ÉTUDIANTS

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de Salaberry-de-Valleyfield de présenter une demande dans le cadre du programme de subvention auprès d'Emplois d'été Canada (EÉC), pour un poste d'adjoint à la coordination et trois postes de chargé de projet au Service de l'environnement et des travaux publics ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le Service des ressources humaines à présenter une demande dans le cadre du programme de subvention auprès d'Emplois d'été Canada (EÉC), pour les postes suivants :

- adjoint à la coordination (1 poste) au Service de l'environnement et des travaux publics ;
- chargé de projet (3 postes) au Service de l'environnement et des travaux publics ;

QUE la coordonnatrice au Services des ressources humaines soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents pertinents.

ADOPTÉ

2007-03-134 DÉMISSION D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la lettre de démission formulée par M. Étienne Poulin, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M. Étienne Poulin au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, celle-ci étant effective depuis le 5 mars 2007.

ADOPTÉ

2007-03-135 NOMINATION AU POSTE DE CHAUFFEUR AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics ;

Il est proposé par M. le conseiller Roger Levert,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. François Dupuis au poste de chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics ;

QUE la date de nomination et d'affectation de M. Dupuis à ce poste soit effective à compter du 21 mars 2007 ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Dupuis soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2007-03-136 NOMINATION AU POSTE DE CHAUFFEUR AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Roger Levert,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Fernand Larocque au poste de chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics ;

QUE la date de nomination et d'affectation de M. Larocque à ce poste soit effective à compter du 21 mars 2007 ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Larocque soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2007-03-137 NOMINATION AU POSTE D'OPÉRATEUR « B » AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un opérateur « B » au Service de l'environnement et des travaux publics ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Roger Levert,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Serge Quimper au poste d'opérateur « B » au Service de l'environnement et des travaux publics ;

QUE la date de nomination et d'affectation de M. Quimper à ce poste soit effective à compter du 21 mars 2007 ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Quimper soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2007-03-138 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 101 AU MONTANT DE 5 341 039,13 \$

La liste de comptes numéro 101 est déposée devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 101 pour lesquels les chèques suivants ont été émis :

| <u>Numéros de chèques</u> | <u>Montant</u> |
|---------------------------|-----------------|
| 38 856 à 38 859 | 5 341 039,13 \$ |
| 38 861 à 38 919 | |
| 38 921 à 38 952 | |
| 38 954 à 39 192 | |

QUE le conseil municipal autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 14 MARS 2007

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 14 mars 2007 est déposé devant ce conseil.

2007-03-139 AFFECTATION DE SURPLUS BUDGÉTAIRES 2006

ATTENDU QUE certaines dépenses prévues au budget 2006 n'ont pas été complétées ;

ATTENDU QUE ces dépenses doivent être réalisées en 2007 ;

ATTENDU QUE ces sommes n'ont pas été reconduites au budget 2007 ;

ATTENDU QUE ces sommes seront comprises dans le surplus projeté des opérations de l'année 2006 ;

VU la recommandation du trésorier de la municipalité relative à l'affectation de surplus budgétaires 2006 ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le trésorier de la municipalité à affecter les surplus budgétaires 2006, à savoir :

| Description | Numéro de bon de commande | Code budgétaire | Montant |
|--|---------------------------|-----------------|-------------|
| Bacs à fleurs et poubelles en béton | CB14809 | 15-200-03-720 | 6 900,64 \$ |
| Poteau en béton centrifugé | CB14953 | 13-340-01-640 | 4 277,79 \$ |
| Étagères (archives GT) | CB15674 | 15-200-01-756 | 4 000,00 \$ |
| Mobilier de bureau | CB15728 | 15-200-01-752 | 2 094,23 \$ |
| Plan directeur (parc industriel, secteur Grande-Île) | CB15357 | 13-613-01-419 | 4 375,01 \$ |
| Système Hazmat (Service de sécurité incendie) | CB17338 | 13-220-01-644 | 6 347,38 \$ |
| Sécurité – barrage | HP187 | 13-321-01-459 | 7 667,61 \$ |
| Honoraires – Finex | HP193 | 13-140-04-413 | 2 816,71 \$ |
| Honoraires – annexion Île Dondaine | HP219 | 13-140-04-413 | 3 330,03 \$ |
| Notaire – Béton Brunet | HP284 | 13-613-01-419 | 3 000,00 \$ |
| Correction de servitudes – SQAÉ | HP285 | 13-613-01-412 | 2 417,40 \$ |
| Infrastructures – Valleytank | HP340 | 15-200-04-717 | 8 993,00 \$ |
| Notaire – Hameau de la Pointe-Meloche | HP416 | 13-612-01-418 | 2 368,36 \$ |

| | | | |
|--|--|---------------|---------------|
| Inspection des regards (vases clos) | | | 5 000,00 \$ |
| Sondage – satisfaction des citoyens | | 13-130-01-411 | 26 000,00 \$ |
| Développement économique | | 13-620-01-419 | 13 000,00 \$ |
| Budgets discrétionnaires | | 15-200-09-79X | 123 480,00 \$ |
| Location d'entrepôt – Service récréatif et communautaire | | 13-750-03-511 | 36 500,00 \$ |
| Ameublement – secrétaire du maire | | 15-200-01-750 | 5 000,00 \$ |
| TOTAL : | | | 267 568,11 \$ |

ADOPTÉ

2007-03-140 MODIFICATION DE LA GRILLE HORAIRE DU TAXIBUS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ATTENDU QUE l'article 5.6 du Règlement 063 pour autoriser l'expansion du service de transport en commun de personnes par taxi sur l'ensemble du territoire ne prévoit pas de départ le samedi ;

ATTENDU QUE, selon ledit Règlement 063, le conseil municipal est autorisé à modifier cette grille horaire par voie de résolution ;

VU le bien-fondé de la demande d'élargir le service pour en faire profiter les travailleurs le samedi ;

VU la recommandation favorable émise par la directrice du Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Roger Levert,
appuyé par M. le conseiller Claude Reid,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la modification de la grille horaire de l'organisme Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield inc. prévue à l'article 5.6 du Règlement 063 pour autoriser l'expansion du service de transport en commun de personnes par taxi sur l'ensemble du territoire afin de permettre l'ajout de dix départs le samedi, aux heures suivantes : 8 h 30, 9 h, 10 h, 11 h, 12 h 10, 13 h, 14 h, 15 h 10, 16 h 10 et 17 h 10, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

ADOPTÉ

2007-03-141 MANDAT À UNE FIRME D'ARCHITECTES POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DU PLANCHER DU CHALET DE SERVICE DE LA PISCINE AU PARC SAUVÉ

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'architectes pour la réalisation des plans et devis

et pour la surveillance des travaux dans le cadre de l'invitation à soumissionner pour la réfection du plancher des vestiaires et des douches du chalet de la piscine au parc Sauvé ;

VU l'offre de service de la firme Léon Codebecq architecte ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme Léon Codebecq architecte pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux dans le cadre de l'invitation à soumissionner pour la réfection du plancher des vestiaires et des douches du chalet de la piscine au parc Sauvé, pour un montant de 2 917,12 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions dans son offre de service du 7 mars 2007 ;

QU'afin de satisfaire au paiement desdits travaux, le conseil municipal décrète un emprunt maximal de 2 917,12 \$ au fonds de roulement avec obligation de remboursement sur un (1) an.

ADOPTÉ

2007-03-142 AUTORISATION POUR LA MARCHE DU PARDON

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la tenue de la Marche du pardon, le 6 avril 2007 ;

Il est proposé par M. le conseiller Claude Reid,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue de la Marche du pardon le 6 avril 2007, entre 8 h et 13 h 15, et approuve le trajet tel que présenté dans le rapport préparé par la directrice du Service récréatif et communautaire.

ADOPTÉ

2007-03-143 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES AUTONOMES

ATTENDU QUE la bibliothèque Armand-Frappier a comme mission d'informer, de divertir et de répondre aux demandes d'information de la population campivallensienne ;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a augmenté sensiblement ses budgets d'achat de documents au cours des dernières années ;

ATTENDU QUE l'aide du ministère de la Culture et des Communications représente annuellement environ 50 % du budget global d'achat de documents et que cette aide est essentielle à la municipalité pour maintenir le niveau de qualité de la collection de la bibliothèque Armand-Frappier ;

VU la recommandation favorable émise par la directrice du Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Claude Reid,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la production et le dépôt, auprès du ministère de la Culture et des Communications, d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ;

QUE le conseil municipal désigne M. André Grenier, bibliothécaire au Service récréatif et communautaire, à titre de mandataire aux fins de ce projet ;

QUE M. Grenier soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à la présente.

ADOPTÉ

2007-03-144 MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION D'UNE ENTRÉE ÉLECTRIQUE ET LA MISE À NIVEAU DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE SOCCER AU PARC MARQUETTE

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'ingénieurs pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux dans le cadre de l'invitation à soumissionner pour la mise à niveau du système d'éclairage du terrain de soccer au parc Marquette ;

VU l'offre de service de la firme André Pilon, ingénieur-conseils ;

Il est proposé par M. le conseiller Claude Reid,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme André Pilon, ingénieur-conseils, pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux dans le cadre de l'invitation à soumissionner pour l'implantation d'une entrée électrique et les modifications et ajouts au système d'éclairage du terrain de soccer au parc Marquette, pour un montant de 5 241,70 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 20 février 2007 ;

QU'afin de satisfaire au paiement de ces honoraires, le conseil municipal décrète un emprunt maximal de 5 241,70 \$ au fonds de roulement avec obligation de remboursement sur un (1) an.

ADOPTÉ

2007-03-145 PROTOCOLE D'ENTENTE 2007 AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD POUR LES MARDIS EN MUSIQUE

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Chambre de commerce de la région de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière et d'une aide matérielle et humaine pour la présentation de l'événement Les mardis en musique ;

VU la recommandation favorable émise par la directrice du Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Claude Reid,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Chambre de commerce de la région de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière de 12 500 \$ et d'une aide matérielle et humaine pour la présentation de l'événement Les mardis en musique au parc Sauvé, entre le 12 juin et le 14 août 2007 ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2007-03-146 MODIFICATION AU BAIL DE LOCATION 2006-2009 DE L'ÉDIFICE DU 88, RUE SAINT-LAURENT AVEC LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA VALLÉE DU HAUT-SAINT-LAURENT

VU le bail de location de l'édifice du 88, rue Saint-Laurent intervenu avec la Conférence régionale des élus de la Vallée du Haut-Saint-Laurent en octobre 2006 relativement à l'occupation d'espaces à l'intérieur dudit bâtiment ;

VU la nouvelle demande de cet organisme pour la location d'espaces supplémentaires ;

VU le dépôt devant ce conseil d'un nouveau bail de location de l'édifice du 88, rue Saint-Laurent à intervenir entre la Conférence régionale des élus de la Vallée du Haut-Saint-Laurent et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifiant la superficie d'occupation et le montant du loyer annuel ;

VU la recommandation favorable émise par la directrice du Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, le bail de location modifié de nouveau à intervenir avec la Conférence régionale des élus de la Vallée du Haut-Saint-Laurent relatif à la location de l'édifice sis au 88, rue Saint-Laurent, secteur Saint-Timothée, permettant ainsi d'agrandir la superficie d'occupation, pour la période du 17 octobre 2006 au 31 décembre 2009, pour un loyer annuel de 24 120 \$, excluant la taxe sur les produits et services, selon les termes et conditions énoncés en ledit bail.

ADOPTÉ

2007-03-147 EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DE DIFFÉRENTS BÂTIMENTS

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire afin de procéder à l'entretien et à la réparation de différents bâtiments au cours de l'année 2007 ;

Il est proposé par M. le conseiller Claude Reid,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le Service récréatif et communautaire à procéder aux travaux d'entretien et de réparation des bâtiments énumérés à la liste préparée par la directrice du Service récréatif et communautaire, par différents fournisseurs ;

QU'afin de satisfaire au paiement desdits travaux, le conseil municipal décrète un emprunt de 128 000 \$ au fonds de roulement avec obligation de remboursement sur trois (3) ans.

ADOPTÉ

2007-03-148 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2007-01-02 POUR LE LOT 35-41 SIS AU 991, TERRASSE OVILA AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN FUTUR BÂTIMENT PRINCIPAL ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Daniel Morin a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 35-41 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 35-41 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Daniel Morin, concernant l'immeuble sis au 991, terrasse Ovila, secteur Grande-Île, autorisant l'implantation d'un futur bâtiment principal avec une marge de recul de 4,30 mètres, alors que le Règlement 159-1989 concernant le zonage de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île prescrit une marge de recul (marge avant) minimale de 7,5 mètres.

ADOPTÉ

2007-03-149 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2007-01-03 POUR LE LOT 1580 SIS AUX 27-29, RUE BISSONNETTE AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Suzanne Vincent, notaire, a formulé, pour et au nom de M. Stylianos Zambaras et M. Dimitrios Zambaras, une demande de dérogation mineure pour le lot 1580 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Roger Levert,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 1580 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^e Suzanne Vincent, notaire, pour et au nom de M. Stylianos Zambaras et M. Dimitrios Zambaras, concernant l'immeuble sis aux 27-29, rue Bissonnette, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge avant (rue Rochefort) de 0,71 mètre, alors que le Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield prescrit une marge avant minimale de 2,5 mètres.

ADOPTÉ

2007-03-150

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2007-01-04 POUR LE LOT 23-14 SIS AUX 49-49A, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Gilles Marois, notaire, a formulé, pour et au nom de M^{me} Marie-Josée Sarazin et M. André Caza, une demande de dérogation mineure pour le lot 23-14 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Roger Levert,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 23-14 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^e Gilles Marois, pour et au nom de M^{me} Marie-Josée Sarazin et M. André Caza, concernant l'immeuble sis aux 49-49A, rue Saint-Jean Baptiste, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant l'implantation d'un bâtiment principal (annexe arrière d'un étage) avec des marges latérales de 0,15 mètre et 1,40 mètre et un total de 1,55 mètre, alors que le Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield prescrit des marges latérales minimales de 2 mètres et un total minimal de 5 mètres.

ADOPTÉ

2007-03-151

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2007-01-05 POUR LE LOT 93-493 SIS AU 308, BOULEVARD DU HAVRE AFIN D'AUTORISER LA RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Jean Lamothe a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 93-493 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous réserve du respect de certaines conditions ;

Il est proposé par M. le conseiller Claude Reid,
appuyé par M. le conseiller Roger Levert,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 93-493 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Jean Lamothe, concernant l'immeuble sis au 308, boulevard du Havre, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant la reconstruction d'un bâtiment principal (immeuble résidentiel de 5 logements) avec une hauteur de 2 étages et demi et une hauteur en mètres de 10,65 mètres, alors que le Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield prescrit une hauteur maximale de 2 étages et une hauteur maximale de 9 mètres. De plus, la demande vise à permettre l'implantation d'un balcon à une distance de 0,9 mètre de la limite latérale, alors que le Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield prescrit une distance de 1,5 mètre à la condition qu'un mur de treillis intimité ou un autre élément d'intimité conforme à la réglementation soit installé sur ce côté.

ADOPTÉ

2007-03-152

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2007-02-06 POUR LE LOT 96-39 SIS AU 113, RUE SAINT-ONGE AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Mélanie Lessard, notaire, a formulé pour et au nom de M^{me} Mélanie Lessard et M. Alexandre Piette, une demande de dérogation mineure pour le lot 96-39 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte Cécile, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Claude Reid,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 96-39 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^e Mélanie Lessard, notaire, pour et au nom de M^{me} Mélanie Lessard et M. Alexandre Piette, concernant l'immeuble sis au 113, rue Saint-Onge, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge latérale gauche de 0,62 mètre et un total des deux marges latérales de 3,88 mètres, alors que le Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield prescrit une marge latérale minimale de 0,9 mètre et un total minimal des deux marges latérales de 4 mètres.

ADOPTÉ

2007-03-153 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2007-02-07 POUR LE LOT 60-40 SIS AU 129, BOULEVARD BORD-DE-L'EAU AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN FUTUR BÂTIMENT PRINCIPAL ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Annie St-Pierre a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 60-40 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
 appuyé par M. le conseiller Claude Reid,
 et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 60-40 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^{me} Annie St-Pierre, concernant l'immeuble sis au 129, boulevard Bord-de-l'Eau, secteur Grande-Île, autorisant la construction d'un futur bâtiment principal ayant une hauteur de 3 étages, alors que le Règlement 159-1989 concernant le zonage de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île limite la hauteur des bâtiments principaux à 2 étages dans la zone Ra-2. De plus, il est demandé d'autoriser que le garage attaché ne soit mitoyen à la résidence que sur 7% de son périmètre intérieur alors que le Règlement 159-1989 concernant le zonage de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île exige qu'il le soit sur 15 % de son périmètre intérieur.

ADOPTÉ

2007-03-154 RÉPONSE À LA DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT 1097 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1097-2007-03 POUR LE LOT 1973 SIS AU 277, RUE VICTORIA AFIN D'AUTORISER L'INSTALLATION DE DEUX ENSEIGNES COMMERCIALES

ATTENDU QUE le lot 1973 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Michel Pintal, technologue en architecture, pour et au nom de la compagnie 9113-2977 Québec inc., pour l'installation de deux enseignes commerciales murales au 277, rue Victoria ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Roger Levert,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande formulée pour le lot 1973 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Michel Pintal, technologue en architecture, pour et au nom de la compagnie 9113-2977 Québec inc., concernant l'immeuble sis au 277, rue Victoria, secteur Salaberry-de-Valleyfield, demande effectuée dans le cadre du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield, pour l'autorisation de l'installation de deux enseignes commerciales, tel que présenté sur le plan préparé par M. Marc Deschamps, architecte.

ADOPTÉ

**2007-03-155 ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ SISE AU 144, RUE DU QUAI DU SECTEUR
POINTE-MELOCHE ET MANDAT À UN NOTAIRE**

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire d'accepter la promesse d'achat de la propriété sise au 144, rue du Quai, sur le territoire de la municipalité ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne d'accepter la promesse d'achat déposée par M. Jean-François Allard pour le lot 3 245 202 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, ayant une superficie de 293,2 mètres carrés, propriété sise au 144, rue du Quai, secteur Saint-Timothée, pour un montant de 35 000 \$, dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement et de desserte en infrastructures du secteur de la Pointe-Meloche ;

QUE la Ville retienne les services professionnels de M^e Louise Monette, notaire, pour la rédaction de l'acte d'achat du terrain mentionné dans la promesse d'achat formulée par M. Jean-François Allard ;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la Ville ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte d'achat précité et tout document relatif à la présente, le cas échéant.

ADOPTÉ

**2007-03-156 ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ SISE AU 2087, BOULEVARD BORD-DE-L'EAU
DU SECTEUR POINTE-MELOCHE ET MANDAT À UN NOTAIRE**

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire d'accepter la promesse d'achat de la propriété sise au 2087, boulevard Bord-de-l'Eau, sur le territoire de la municipalité ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Claude Reid,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne d'accepter la promesse d'achat déposée par M^{me} Diane Pellerin et M. Richard Sagala pour le lot 3 245 197 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, ayant une superficie de 535,1 mètres carrés, propriété sise au 2087, boulevard Bord-de-l'Eau, secteur Saint-Timothée, pour un montant de 50 000 \$, dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement et de desserte en infrastructures du secteur de la Pointe-Meloche ;

QUE la Ville retienne les services professionnels de M^e Louise Monette, notaire, pour la rédaction de l'acte d'achat du terrain mentionné dans la promesse d'achat formulée par M^{me} Diane Pellerin et M. Richard Sagala ;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la Ville ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte d'achat précité et tout document relatif à la présente, le cas échéant.

ADOPTÉ

2007-03-157 ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ SISE AU 2093, BOULEVARD BORD-DE-L'EAU DU SECTEUR POINTE-MELOCHE ET MANDAT À UN NOTAIRE

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire d'accepter la promesse d'achat de la propriété sise au 2093, boulevard Bord-de-l'Eau, sur le territoire de la municipalité ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne d'accepter la promesse d'achat déposée par M^{me} Nicole Vermette et M. Guy Champagne pour le lot 3 245 204 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, ayant une superficie de 462,9 mètres carrés, propriété sise au 2093, boulevard Bord-de-l'Eau, secteur Saint-Timothée, pour un montant de 25 000 \$, dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement et de desserte en infrastructures du secteur de la Pointe-Meloche ;

QUE la Ville retienne les services professionnels de M^e Louise Monette, notaire, pour la rédaction de l'acte d'achat du terrain mentionné dans la promesse d'achat formulée par M^{me} Nicole Vermette et M. Guy Champagne ;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la Ville ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte d'achat précité et tout document relatif à la présente, le cas échéant.

ADOPTÉ

2007-03-158

CESSION D'UNE SERVITUDE POUR LES CONDUITES D'ÉGOUTS PLUVIAL ET SANITAIRE ET D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DU LOT 68-186

ATTENDU QUE les conduites d'égouts pluvial et sanitaire et celles d'aqueduc ainsi que tous les autres services publics ont été passés, il y a plusieurs années, sur une partie du lot 68-186 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, dans le cadre du projet de développement résidentiel L'Érablière ;

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire d'autoriser l'acquisition d'une servitude de passage et d'entretien sur ledit lot ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Roger Levert,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'acquisition, en faveur de la municipalité, d'une servitude de passage et d'entretien sur une partie du lot 68-186 de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, de M^{me} Danielle Larocque et M. Denis Lefebvre, dans le cadre du projet de développement résidentiel L'Érablière ;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la Ville ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente à intervenir devant M^e Marcel Gougeon, notaire.

ADOPTÉ

2007-03-159

CESSION D'UNE SERVITUDE DE TOLÉRANCE POUR L'EMPIÈTEMENT D'UN BALCON ET D'UN ESCALIER SUR UNE PARTIE DU LOT 955

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'une servitude de tolérance pour l'empiètement d'un balcon et d'un escalier sur le lot 955 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription de Beauharnois-Salaberry, rue Olivier, à M^{me} Sandra Kelly et M. Pierre Harrison ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde une servitude de tolérance à M^{me} Sandra Kelly et M. Pierre Harrison pour l'empiètement du balcon et de l'escalier de la propriété sise au 26, rue Olivier, sur une partie du lot 955 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription de Beauharnois-Salaberry, pour la somme de un (1) dollar ;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par M^{me} Sandra Kelly et M. Pierre Harrison ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de servitude relatif à la présente, lequel acte devant mentionner une clause stipulant qu'advenant la destruction de la résidence, la reconstruction devra se faire sur le lot 1508 sans empiètement sur la propriété de la municipalité.

ADOPTÉ

2007-03-160 CESSION D'UNE SERVITUDE DE TOLÉRANCE POUR L'EMPIÈTEMENT DE GALERIES SUR LE LOT 3 248 284

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'une servitude de tolérance pour l'empiètement de galeries sur le lot 3 248 284 du cadastre du Québec, circonscription de Beauharnois-Salaberry, à M. Léon Berros ;

Il est proposé par M. le conseiller Claude Reid,
appuyé par M. le conseiller Roger Levert,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde une servitude de tolérance à M. Léon Berros pour l'empiètement de deux galeries, d'un maximum de 0,42 mètre dans l'emprise de la rue Cousineau, de la propriété sise aux 121 et 125 de la rue Cousineau, sur une partie du lot 3 248 284 du cadastre du Québec, circonscription de Beauharnois-Salaberry, pour la somme de un (1) dollar ;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par M. Léon Berros ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de servitude relatif à la présente, lequel acte devant mentionner une clause stipulant qu'advenant la destruction de la résidence, la reconstruction devra se faire sur le lot 3 247 479 du cadastre du Québec sans empiètement sur la propriété de la municipalité.

ADOPTÉ

2007-03-161 AUTORISATION AU BAR L'ENJEU D'AMÉNAGER UN CAFÉ-TERRASSE SUR LA RUE VICTORIA

VU la demande formulée par M. Jean-François Gendron, président de la compagnie 9059-2189 Québec inc., relative à l'aménagement d'une terrasse extérieure pour la période estivale, pour le Bar l'Enjeu ;

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire relative à l'autorisation de l'aménagement d'un café-terrasse pour le Bar l'Enjeu (9059-2189 Québec inc.) sur le trottoir, face au 173, rue Victoria ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la compagnie 9059-2189 Québec inc. (Bar l'Enjeu) à aménager un café-terrasse sur le trottoir face à son bar, selon l'esquisse déposée devant ce conseil, pour la période du 1^{er} mai au 15 septembre 2007, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- lieu d'activité délimité ;
- aucune implantation de structure permanente ;
- aucune musique extérieure ni animation ;
- respect d'un passage piétonnier de 1,5 mètre ;
- prohibition de préparation de repas sur le trottoir ;
- entretien régulier des lieux ;
- heures d'ouverture et d'utilisation de 11 h à 1 h ;

QU'un montant de 500 \$ soit exigé à titre de redevance pour l'utilisation de la propriété municipale.

ADOPTÉ

2007-03-162

APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURE ET D'ÉCLAIRAGE DE DIVERSES RUES

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de la gestion du territoire requérant du conseil municipal l'approbation des critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels qui permettront d'octroyer un contrat à une firme d'ingénieurs pour la réalisation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage de diverses rues de la municipalité ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine les recommandations émises au rapport de l'ingénieur de projet au Service de la gestion du territoire daté du 13 mars 2007 et approuve les critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit rapport à insérer à l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à une firme d'ingénieurs pour la réalisation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage de diverses rues de la municipalité.

ADOPTÉ

2007-03-163

MANDAT À UNE FIRME D'EXPERTS-CONSEILS POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU SAUVÉ ET SES BRANCHES

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'experts-conseils pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Sauvé et ses branches ;

VU l'offre de service de la firme BMI experts-conseils inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Roger Levert,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme BMI experts-conseils inc. pour effectuer les relevés topographiques, préparer les plans et devis, fournir les attestations de travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, tenir une réunion d'information, analyser les soumissions et effectuer la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Sauvé et ses branches 1 à 5, le tout selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 16 février 2007, conformément avec la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry ;

QUE les honoraires reliés à ce mandat soient d'un montant forfaitaire de 24 761 \$, taxes et frais de déplacement compris.

ADOPTÉ

2007-03-164 PROMESSE D'ACHAT ET ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ SISE AU 625, CHEMIN LAROCQUE

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de la gestion du territoire d'accepter la promesse d'achat de la propriété sise au 625, chemin Larocque, sur le territoire de la municipalité ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne d'accepter la promesse d'achat déposée par M^{mes} Huguette, Lucie, Laurette, Cécile et Thérèse Mailloux et MM. Marcel, Albert, Camille et Bernard Mailloux pour le lot 1031 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, ayant une superficie de 2 553,43 mètres carrés, propriété sise au 625, chemin Larocque, secteur Saint-Salaberry-de-Valleyfield, pour un montant de 110 000 \$, taxes en sus, dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement de l'intersection du boulevard Gérard-Cadieux et du chemin Larocque ;

QUE la Ville retienne les services professionnels de M^e Claude Patenaude, notaire, pour la rédaction de l'acte d'achat du terrain mentionné dans la promesse d'achat formulée par les vendeurs ;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la Ville ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la promesse d'achat précitée ainsi que tout acte d'achat relatifs à la présente, le cas échéant, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt 104 relatif à des travaux d'infrastructures sur le chemin Larocque.

ADOPTÉ

2007-03-165 APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DIRECTEUR DE DRAINAGE DE LA MUNICIPALITÉ

VU la recommandation du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire requérant du conseil municipal l'approbation des critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels qui permettront d'octroyer un contrat à une firme d'ingénieurs pour la réalisation d'un plan directeur de drainage de la municipalité ;

Il est proposé par M. le conseiller Roger Levert,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine les recommandations émises au rapport du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire daté du 19 mars 2007 et approuve les critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit rapport à insérer à l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à une firme d'ingénieurs pour la réalisation d'un plan directeur de drainage de la municipalité.

ADOPTÉ

2007-03-166 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE PROCÉDER À DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DES BOULEVARDS PIE-XII ET HÉBERT

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adresse au ministère des Transports du Québec une demande afin de procéder au resurfaçage :

- d'une partie du boulevard Pie-XII, de l'autoroute 30 au rang Sainte-Marie ;
- d'une partie du boulevard Hébert, de la rue Florian-Paiement à la limite est de la municipalité.

ADOPTÉ

2007-03-167 ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À PARTICIPER À UN PROJET D'ÉTUDE CONJOINT AVEC LA TABLE QUÉBÉCOISE SUR L'HERBE À POUX

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a été sollicitée pour participer conjointement avec la Table québécoise sur l'herbe à poux dans le cadre d'un projet de démonstration de l'efficacité de l'intervention concertée sur l'herbe à poux pour l'amélioration de la qualité de vie des campivallensiens allergiques ;

VU la recommandation favorable émise par le coordonnateur à l'unité Eau et Environnement au Service de l'environnement et des travaux publics ;

Il est proposé par M. le conseiller Roger Levert,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'engage à participer conjointement avec la Table québécoise sur l'herbe à poux dans le cadre d'un projet de démonstration de l'efficacité de l'intervention concertée sur l'herbe à poux pour l'amélioration de la qualité de vie des campivallensiens allergique, sur une période de 4 ans, pour un montant annuel de 25 000 \$ pour l'embauche d'un formateur et de quatre étudiants ainsi que l'embauche d'une personne ou stagiaire pour la mise en plan des relevés effectués dans le cadre de ce dossier, les coûts d'embauche pourront faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada (EÉC).

ADOPTÉ

2007-03-168 MANDAT À UNE FIRME DE LABORATOIRE POUR UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES MATÉRIAUX DE REMBLAI SUR DEUX TERRAINS ADJACENTS AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU la recommandation du coordonnateur à l'unité Eau et Environnement au Service de l'environnement et des travaux publics relative à l'octroi d'un mandat à une firme de laboratoire pour une étude de caractérisation des matériaux de remblai sur deux terrains adjacents au port de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU l'offre de service de la firme de Laboratoire ABS inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme Laboratoire ABS inc. pour une étude de caractérisation des matériaux de remblai sur deux terrains adjacents au port de Salaberry-de-Valleyfield, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 19 mars 2007, pour un montant de 42 875 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

2007-03-169 AUTORISATION AU CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGER) DE VENDRE DEUX VÉHICULES INCENDIE À L'ENCAN

VU le contrat conclu entre la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) pour la gestion, l'entretien et la réparation du parc de véhicules de la municipalité ;

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie afin d'autoriser le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) à vendre à l'encan certains biens ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) à procéder, pour et au nom de la municipalité, à la vente à l'encan de véhicules et accessoires ou matériel et équipement spécialisés faisant partie du parc de véhicules de la municipalité, plus particulièrement un (1) camion International 1983 et un camion Ford 1996 ;

QUE la somme obtenue par la vente desdits véhicules soit déposée dans un compte qui servira à l'achat éventuel d'une embarcation pour le sauvetage nautique ;

QUE le directeur du Service de sécurité incendie soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à la vente de ces véhicules.

ADOPTÉ

2007-03-170 APPEL D'OFFRES 2007-02 : FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX

Suite à l'appel d'offres 2007-02 relatif à la fourniture de béton bitumineux pour l'année 2007, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

| | |
|---------------------------|---------------|
| Ali Excavation inc. | 217 374,44 \$ |
| La Compagnie Meloche inc. | 224 401,74 \$ |

VU la recommandation favorable émise par le chargé de projet au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Ali Excavation inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Roger Levert,
appuyé par M. le conseiller Claude Reid,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Ali Excavation inc. un contrat pour la fourniture de béton bitumineux pour l'année 2007, pour un montant de 217 374,44 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2007-02 ;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 45 928,66 \$ inscrit au rapport préparé par le chargé de projet au Service de l'environnement et des travaux publics, le cas échéant.

ADOPTÉ

2007-03-171 INVITATION À SOUMISSIONNER 2007-GR-01 : SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN EXPERT EN SINISTRES

Suite à l'invitation à soumissionner 2007-GR-01 relative aux services professionnels d'un expert en sinistres, pour les années 2007 à 2010, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Les Gestions F. Dumouchel Itée 46 815 \$ (avec déplacements)

VU la recommandation de la coordonnatrice administrative au Service du greffe d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Les Gestions F. Dumouchel Itée ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme Les Gestions F. Dumouchel Itée un contrat pour les services professionnels d'un expert en sinistres, pour les années 2007 à 2010, soit du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2010, pour un montant global de 46 815 \$, taxes et déplacements compris, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2007-GR-01.

ADOPTÉ

A-2007-03-012 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU SAUVÉ ET SES BRANCHES. AVIS DE MOTION

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Sauvé et ses branches.

A-2007-03-013 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE COTEAU-DU-LAC. AVIS DE MOTION

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Coteau-du-Lac dans le cadre de l'annexion de l'île Dondaine au territoire de Salaberry-de-Valleyfield.

RÈGLEMENT 119 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 99-06 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET DE DRAINAGE PLUVIAL SUR TOUTE LA LONGUEUR DES RUES MICHEL ET MICHELINE ET UN EMPRUNT DE 71 315 \$ À CETTE FIN. DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 7 mars 2007, pour le Règlement 119 abrogeant le Règlement 99-06 ayant pour objet de décréter l'exécution de travaux de voirie et de drainage pluvial sur toute la longueur des rues Michel et Micheline et un emprunt de 71 315 \$ à cette fin.

RÈGLEMENT 120 POUR EMPRUNTER LA SOMME DE 423 000 \$ AFIN DE POURVOIR À L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE. DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 7 mars 2007, pour le Règlement 120 pour emprunter la somme de 423 000 \$ afin de pourvoir à l'acquisition d'un camion autopompe.

2007-03-172

RÈGLEMENT 111-01 MODIFIANT L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT 111 POUR POURVOIR À L'ACQUISITION DE CERTAINES PROPRIÉTÉS OU PARTIES DE PROPRIÉTÉS DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE DESSERTE EN INFRASTRUCTURES DU SECTEUR POINTE-MELOCHE. DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du Règlement 111-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Roger Levert,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 111-01 modifiant l'annexe A du Règlement 111 pour pourvoir à l'acquisition de certaines propriétés ou parties de propriétés dans le cadre du projet de réaménagement et de desserte en infrastructures du secteur Pointe-Meloche.

ADOPTÉ

2007-03-173 RÈGLEMENT 121 POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURE ET D'ÉCLAIRAGE DANS DIVERSES RUES. DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du Règlement 121 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Roger Levert,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 121 pour décréter des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues.

ADOPTÉ

A-2007-03-014 RÈGLEMENT POUR POURVOIR AU PAIEMENT DU DÉFICIT ACTUARIEL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE DES RIVERAINS. AVIS DE MOTION

Avis est donné par M. le conseiller Pierre-Paul Messier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour pourvoir au paiement du déficit actuariel de la Régie intermunicipale de police des Riverains.

2007-03-174 RÈGLEMENT 60-43 AMENDANT LE RÈGLEMENT 60 DE L'ANCIENNE VILLE DE SAINT-TIMOTHÉE CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LA ZONE RA 12. DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du Règlement 60-43 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 60-43 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de modifier la zone Ra 12, plus particulièrement afin d'agrandir la zone résidentielle Ra 12 à même la zone « parcs et espaces verts » Va 5 et de créer à même cette zone Ra 12 les zones résidentielles Rb 14 et Rb 15 dans le secteur des rues du Ponceau, du Torrent et du Ruisseau.

ADOPTÉ

CONTRIBUTION À DIVERS ORGANISMES

Il est proposé par M. le conseiller Claude Reid,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise une contribution d'un montant maximal de 5 000 \$ aux organismes suivants, à savoir :

- Café des deux pains ;
- Fondation pour la recherche sur les maladies infantiles – Domicilia ;
- Gala des gens d'affaires ;
- Office du tourisme du Suroît ;
- Organisation de Valleyfield des personnes atteintes de cancer (OVPAC) ;
- Prêt d'honneur (SSJB) ;
- Souper de l'Évêque ;
- Club de Curling ;
- Fondation du centre hospitalier régional du Suroît ;
- Jeux Olympiques spéciaux ;
- Moisson Sud-Ouest ;
- Omnium Jean-Luc Brassard ;
- Opération Enfant Soleil ;
- Moulin de la source ;
- Association des diabétiques de Valleyfield ;
- Société Saint-Jean-Baptiste ;
- Grandes Frères, Grandes Sœurs du Suroît ;
- Fondation des centres d'accueil du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- La nomination des chauffeurs (chauffeur et opérateur « B ») prévue aux points 6.5 et 6.7 de l'ordre du jour est-elle de même nature ou consiste-t-elle en des déplacements ou des ajouts de postes à la Ville ?
- Quel est le montant annuel du coût des études versé à des professionnels par la Ville en référence au point 12.2 de l'ordre du jour ?

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2007-03-176 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève sa séance du 20 mars 2007.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier